

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 18

Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 9 juillet 2020

Date de la convocation

03/07/2020

Date d'affichage

.../07/2020

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/07/60

Objet de la délibération

Décision modificative n°1 - Budget commune

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, M. Bernard DELEPINE, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Barbara BURELLI (procuration à M. Patrick HOSTEIN), M. Christophe JACOBS (procuration à M. Patrick NURBEL).

Absents excusés :

Absents : Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, M. Sébastien PICOT.

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Mariannick LAFITEAU.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu la délibération n°2020/06/53 en date du 15 juin 2020 portant exonération temporaire de loyers ;

Considérant qu'il y a lieu d'accorder une remise gracieuse de loyers correspondant aux mois :

- de mai et juin 2020 à Madame Bérangère LASTENNET-LE GALL et de Madame Nathalie REGNIER ;
- de mars et avril 2020 à Madame Sandrine GRENIER.

Il convient d'une part :

- de débiter le compte 64162 d'un montant de 2 000,00 euros ;
- de créer au budget principal de la commune la ligne 678 ;
- de créditer ce compte 678 d'un montant de 2 000,00 euros ;

afin de pouvoir exécuter les remises gracieuses susvisées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	64162	/	/	/	Emploi d'avenir	2 000,00
Total						2 000,00

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	678	/	/	/	Autres charges exceptionnelles	2 000,00
Total						2 000,00

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,
Le 9 juillet 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,

P. BAUDIN

